

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1959.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1) sur le projet de loi modifiant la loi n° 55-20 du 4 janvier 1955 relative aux marques de fabrique et de commerce sous séquestre en France comme biens ennemis.

Par M. Pierre MARCILHACY

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 18 juin 1959. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 17 juin 1959, page 267, 2^e colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. Raymond Bonnefous, *président* ; Fernand Verdeille, Pierre de La Gontrie, Marcel Prélot, *vice-présidents* ; Max Monichon, Gabriel Montpied, Etienne Rabouin, *secrétaires* ; Paul Baratgin, Georges Boulanger, Raymond Brun, Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, André Chazalon, Jacques Delalande, Emile Dubois, René Enjalbert, André Fosset, Jean Geoffroy, Lucien Grand, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Louis Namy, Jean Nayrou, Joseph Perrin, Guy Petit, Philippe de Raincourt, Paul Ribeyre, Jean-Paul de Rocca Serra, René Schwartz, Edgar Tailhades, Modeste Zussy.

Voir le numéro :

Sénat : 75 (1958-1959).